

C.N. 4266

Le Directeur général de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) présente ses compliments aux États membres et aux observateurs et, se référant à la quarantième session du Comité du programme et budget (PBC), a l'honneur de les informer qu'une demande d'inscription d'un point supplémentaire au projet d'ordre du jour lui est parvenue dans une communication adressée au Secrétariat le 13 mai 2026, jointe à la présente. Le point de l'ordre du jour, intitulé "Plan stratégique à moyen terme (PSMT)" a par conséquent été ajouté dans le projet d'ordre du jour révisé (WO/PBC/40/1 Prov.3).

Le 20 mai 2026 *AAO.*

Pièce jointe : Annexe de la circulaire C. N 4266

Note verbale No. 1750 du 13 mai 2026

adressée par : Mission permanente de la Fédération de Russie  
auprès de l'Office des Nations Unies et des autres  
organisations internationales à Genève

à : Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle

La Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI) et a l'honneur d'appeler son attention sur la quarantième session du Comité du programme et budget qui se tiendra du 15 au 19 juin 2026 à Genève.

Conformément à l'article 5.4) des Règles générales de procédure de l'OMPI, la Fédération de Russie, en sa qualité de membre du Comité du programme et budget, demande l'inscription d'un point supplémentaire, intitulé "Plan stratégique à moyen terme" (PSMT), au projet d'ordre du jour de la session susmentionnée.

Compte tenu de l'intention du Bureau international de reporter à 2027 l'examen d'un nouveau PSMT, le comité sera invité à examiner, au titre du point proposé de l'ordre du jour, une prolongation du PSMT pour 2022-2026 jusqu'à la fin de 2027, afin de préserver la cohérence du cycle de planification stratégique de l'OMPI, de renforcer les mécanismes de responsabilité et, dans le même temps, d'assurer une souplesse suffisante dans les efforts du Secrétariat pour élaborer un nouveau document.

En outre, cela permettrait aux États membres de faire part de leurs points de vue et de fournir des orientations initiales au Bureau international sur le contenu du prochain plan stratégique à moyen terme.

La Mission permanente saisit cette occasion pour renouveler à l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle les assurances de sa haute considération.